



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle ressources humaines

Paris, le 10 mars 2026

La Rectrice de la région académique Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris
et d'Île-de-France

Bureau des personnels d'encadrement

Affaire suivie par :

Tichan GAJU

Tél : 01 44 62 41 44

Mél : tichan.gaju@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

à

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints

de SEGPA,

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
du 1^{er} degré,

Mesdames et messieurs les directeurs des établissements
spécialisés

I-BPE-26-001910

Objet : mouvement des directeurs adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de collège au titre de l'année scolaire 2026-2027 et inscription sur la liste d'aptitude pouvant conduire à une délégation dans les fonctions de directeur adjoint chargé de (SEGPA) de collège.

Référence : décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale

Je vous informe que le mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA de collège se déroulera dans le courant du mois de **juin 2026**.

Les personnels intéressés sont invités à formuler une demande de mutation, sur un poste précis ou sur tout poste en académie.

Pour information, les circulaires des académies extérieures à l'académie de Paris, relatives à ce mouvement, sont transmises, dès leur réception, par mes services, aux directeurs adjoints de SEGPA en poste sur Paris par le biais de leur messagerie électronique.

Un poste sera vacant à la rentrée 2026 dans l'académie de Paris :

- *SEGPA du collège Germaine Tillion (0754960J) : 8 avenue Vincent d'Indy 75012 Paris*

S'agissant des conditions de logement, les candidats sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement.

Je vous rappelle que les conditions générales de nomination dans un emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA en collège sont précisées dans le décret du 8 mai 1981 cité en référence.

Pièces jointes :

- annexe 1 : Fiche de renseignement
- annexe 2 : Demande d'inscription sur la liste d'aptitude

Les formulaires de candidature au mouvement (annexe 1) ou à la liste d'aptitude (annexe 2) seront transmis par le bureau des personnels d'encadrement sur simple demande adressée via la messagerie électronique : ce.bpe@ac-paris.fr

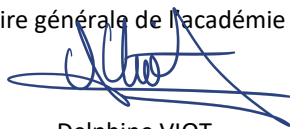
Les dossiers dûment complétés devront être retournés au bureau des personnels de l'encadrement pour le **mardi 26 mai 2026 dernier délai**.

Ils devront comporter les pièces justificatives suivantes :

- Copie des diplômes d'enseignement spécialisé et de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) ;
- Fiche de synthèse informatique ;
- Copie des trois dernières évaluations administratives.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour la Rectrice de la région académique Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie de Paris

A blue ink signature, appearing to read 'Delphine VIOT', is written over the text of the secretary general's position.

Delphine VIOT